





Guide santé

À l'intention de l'équipe-école



▶ Table des matières

I. Informations generales	4
1.1 Mise en contexte du Guide santé	4
1.2 Rôle de l'infirmière	4
1.3 Personnes désignées dans l'école pour l'application du Guide santé	5
1.4 Formations à planifier au besoin avec l'infirmière	6
2. Fiche urgence santé	7
2.1 Description de la fiche urgence santé	7
2.2 Procédure de tri des fiches urgence santé	7
2.3 Responsabilités de l'infirmière	7
3. Médication à l'école	8
4. Maladies infectieuses	9
4.1 Interventions lors de maladies infectieuses	10
4.2 Registre des maladies infectieuses	11
5. Contact avec un liquide biologique	12
6. Pédiculose	13
6.1 Procédure d'examen visuel de la tête	13
6.2 Algorithme d'intervention lors de pédiculose	15
6.3 Grille d'intervention et de surveillance de pédiculose	16
7. Problèmes de santé ponctuels	17
7.1 Traumatisme à la tête	17
7.2 Transport	17
8. Problématiques de santé courantes	18
8.1 Consignes universelles	18
8.2 Anaphylaxie	18
8.3 Épilepsie	21
8.4 Asthme ou problématique respiratoire avec prise de médication en aérosol	23
8.5 Diabète	25
9. Soins invasifs et non invasifs	27
10. Formations disponibles	29
11. Références	29

1 Informations générales

1.1 Mise en contexte du Guide santé

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, en collaboration avec le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA) et le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI), a revu les différents protocoles en matière de santé et a précisé les rôles et les responsabilités des différents acteurs en matière de santé.

Le Guide santé est un document de référence pour le personnel des écoles et les infirmières du CISSS de Lanaudière qui ont à intervenir en matière de santé. Il présente plusieurs protocoles, procédures et recommandations, permettant de préciser le rôle des différents acteurs du milieu scolaire susceptibles d'intervenir lors de situations de santé dans l'école.

Vous y trouverez un résumé des différents protocoles, procédures et recommandations relatifs à la santé ainsi que les outils à utiliser par le personnel des écoles lors de situations de santé. Le Guide santé et les outils pour l'école sont disponibles sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section *Partenaires/Centres de services scolaires*.

1.2 Rôle de l'infirmière

L'infirmière du CISSS de Lanaudière a un rôle-conseil et de soutien auprès du milieu scolaire et du service de garde dans l'appropriation des différents protocoles et directives en matière de santé.

En début d'année scolaire, une répartition des écoles sera effectuée selon le nombre de ressources disponibles et l'offre de service du CISSS. Un document sera acheminé aux directions pour les informer des différents moyens mis en place afin d'assurer une présence-école.



1 Informations générales (suite)

1.3 Personnes désignées dans l'école pour l'application du Guide santé

La direction de l'école, en collaboration avec l'infirmière du CISSS, doit désigner des personnes pour l'application des différents protocoles, procédures ou recommandations en matière de santé. Au besoin, l'infirmière assure la formation et l'évaluation et elle soutient les personnes désignées afin qu'elles puissent intervenir adéquatement lors de situations spécifiques.

Volets	Mandat	Propositions de ressources
Fiche urgence santé	Réceptionner et trier les fiches.	Enseignant Secrétaire
Distribution/administration de médication à l'école et au service de garde	Distribuer/administrer la médication.Remplir le registre.	 Personnes susceptibles de donner la médication en cours d'année.
Prévention et contrôle en cas de pédiculose (primaire seulement)	Faire les dépistages et les suivis.Remplir le registre.	SecrétaireT.E.S.Bénévoles
Maladies infectieuses	Communiquer avec l'infirmière et remplir le registre.	Secrétaire
Secouristes (premiers soins et premiers secours)	 Exécuter les premiers soins/secours. Mettre à jour la trousse d'urgence et DEA. 	Personnes formées en secourisme (CNESST)
Vaccination	 Aménager les lieux. Élaborer l'horaire de la journée (écoles secondaires). Accompagner les élèves en vaccination et assurer la surveillance post-vaccination. 	ConciergeDirection adjointeBénévoles
Soins spécifiques à un élève concernant son plan d'intervention « santé » particulier (diabète cathétérisme, etc.) (Pour l'allergie, l'asthme et l'épilepsie, toute l'équipe-école doit pouvoir intervenir en situation d'urgence.)	Appliquer les directives et les feuilles de consignes remises par le parent ou l'infirmière.	Personnes désignées en lien avec chaque élève ayant un besoin particulier.

1 Informations générales (suite)

1.4 Formations à planifier au besoin avec l'infirmière

Rencontre d'informations/ Formations	Description	Pour qui
Présentation début d'année : Rôle de l'infirmière en santé scolaire	Brève explication du rôle de l'infirmière à l'école et information complémentaire particulière au milieu.	Équipe-écoleSDGSecrétaire
Formations disponibles sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca	Présentation vidéo en lien avec :	Personnel du milieu scolaire
Présentation PowerPoint : Recommandations sur la distribution/administration des médicaments	Recommandations pour la gestion de la médication en milieu scolaire et service de garde (autre que d'urgence et injectable) selon les voies d'administration autorisées par le CISSS de Lanaudière.	Personnel susceptible de distribuer/administrer des médicaments en cours d'année
Formation : Prévention et contrôle de la pédiculose (30-45 minutes) Primaire seulement	Explication et démonstration de l'examen de la tête, algorithme et registre à remplir.	Personnes désignées de l'école
Rencontre d'information : Maladies infectieuses (10-15 minutes)	Explication, algorithme, tableau et registre à remplir.	Secrétaire
Formation* pour élève ayant besoin de supervision en lien avec des consignes spécifiques (diabète, cathétérisme vésical, etc.)	Formation aux personnes concernées pour effectuer ou superviser un soin à un élève ayant une particularité de santé.	Aides-soignants désignés (par la direction et l'infirmière) pour chaque élève concerné

Remettre la liste des personnes désignées à l'infirmière de l'école en début d'année.

^{*} La collaboration des parents pour la formation facilite l'intégration de l'élève en milieu scolaire et est un gage de succès au niveau des communications entre les intervenants du milieu scolaire et du service de garde.

2 Fiche urgence santé

2.1 Description de la fiche urgence santé

La fiche urgence santé permet à l'infirmière d'identifier les élèves ayant un problème de santé spécifique pouvant nécessiter une intervention d'urgence ou une assistance du milieu pour un soin particulier à l'école ou au service de garde.

2.2 Procédure de tri des fiches urgence santé

Nous vous invitons à vous référer à la procédure pour le tri des fiches urgence santé acheminée à l'école en début d'année.

Une lettre explicative aux parents sera transmise au besoin.

2.3 Responsabilités de l'infirmière

L'infirmière élabore une liste des particularités de santé des enfants ayant une problématique pouvant entraîner une situation d'urgence à l'école ou au service de garde.

Elle procède à une évaluation pour les situations de santé nécessitant une assistance du milieu ou un soin spécifique à l'école. Elle forme et évalue les aides-soignants désignés à la suite de la formation et élabore des consignes pour les élèves concernés en collaboration avec les parents.

Les listes des particularités de santé sont disponibles dans différents locaux et remises aux enseignants selon les modalités convenues entre la direction de l'école et l'infirmière du CISSS. L'objectif est d'identifier et d'assurer la sécurité des élèves ayant une particularité de santé.

Des consignes personnalisées pour des particularités spécifiques (ex. : diabète) peuvent être remises par le parent en collaboration avec l'infirmière et le jeune.

Pour des soins particuliers (cathétérisme, gavage) demandant un soutien ou une supervision du milieu scolaire, des consignes sont élaborées, selon les connaissances et les habiletés de l'élève concerné, par l'infirmière, en collaboration avec le parent.



3 Médication à l'école

La distribution et l'administration de médicaments pendant les heures de fréquentation scolaire ou au service de garde demeurent des mesures exceptionnelles.

Si un élève doit absolument prendre une médication en milieu scolaire ou au service de garde, vous retrouverez les recommandations pour la distribution et l'administration de la médication en milieu scolaire ou service de garde sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudière.gouv.qc.ca, dans la section Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé.



4 Maladies infectieuses

La prévention des maladies infectieuses (contagieuses) s'effectue d'abord par la mise en place de mesures d'hygiène universelles qui visent toutes les personnes :

- · Lavage des mains;
- · Port de gants;
- · Hygiène respiratoire;
- Non-partage d'objets personnels;
- · Bonne aération des locaux.



Certaines infections nécessitent des mesures additionnelles. Un tableau synthèse est mis à jour par la Direction de santé publique selon les recommandations émanant du guide provincial du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce tableau est remis aux secrétaires des écoles en début d'année scolaire comme outil de référence afin d'assurer un suivi adéquat et identifier le moment opportun pour acheminer des lettres aux parents ainsi que la fréquence des envois.

Vous trouverez plus de détails sur les maladies infectieuses en vous référant au guide provincial du ministère : Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles Québec, disponible sur Internet à l'adresse publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/.

À la section 4.1 (page suivante), se trouve en exemple, le tableau Guide à l'intention des milieux scolaires lors d'infections impliquant les élèves ou le personnel de l'école.

4 Maladies infectieuses (suite)

4.1 Interventions lors de maladies infectieuses

de services scolaire Québec 👪 👪 Québec 🖁 🖁 Juin 2021 Guide à l'attention des milieux scolaires lors d'infections impliquant les élèves ou le personnel de l'école ÉVÉNEMENTS À SIGNALER IMMÉDIATEMENT À L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE **EXPOSITIONS AU SANG / LIQUIDES BIOLOGIQUES AUTRES SITUATIONS** Morsure humaine avec bris de peau Morsure d'animal avec bris de peau Éclaboussure de sang sur une mugueuse Contact physique avec une chauve-souris Éclaboussure de sang sur une peau non saine Piqûre de tique (si possible, conserver la tique dans Piqûre avec une seringue usagée un contenant au sec) Plaie causée par un objet souillé de sang Plaie traumatique AUCUNE LETTRE NE DOIT ÊTRE ACHEMINÉE SANS L'ACCORD DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE Si une maladie n'est pas inscrite dans la liste ci-dessous, communiquez avec l'infirmière scolaire. EN TOUT TEMPS, RENFORCER LES MESURES D'HYGIÈNE TELLES QUE : ■ Le lavage des mains; ☐ L'hygiène respiratoire (tousser/éternuer dans le pli du coude ou dans un papier-mouchoir et se laver les mains à l'eau savonneuse ou avec un produit antiseptique); L'hygiène de l'environnement et l'hygiène et la salubrité des aliments. **MALADIES INFECTIEUSES** Conjonctivite À partir du 2e cas dans la même classe ou du 3e cas dans l'école À chaque cas Coqueluche Cytomégalovirus À chaque cas À chaque cas Érythème infectieux (5e maladie) À chaque cas À partir du 2e cas dans la même classe (ou dans l'école s'il y a un lien entre les cas) Gastroentérite Diarrhée et/ou vomissements À partir du 1er cas dans ces situations : N.B.: Demander au parent si des ⇒ Maladie causée par la **Salmonelle** ou le **Campylobacter** chez un membre prélèvements ont été faits et si un du personnel qui manipule ou sert des aliments; microorganisme a été identifié. ⇒ Maladie causée par E. coli ou Shigella À partir du 2e cas dans la même classe (ou dans l'école s'il y a un lien entre les cas) Grippe (influenza) N.B.: Seuls les cas confirmés par un test de laboratoires doivent être considérés Hépatite A À chaque cas Herpès simplex À chaque cas Infection cutanée à staphylocoque/SARM À partir du 2e cas dans la même classe (ou dans l'école s'il y a un lien entre les cas) Mains-Pieds-Bouches ou Herpangine À partir du 2^e cas dans la même classe (ou dans l'école s'il y a un lien entre les cas) Maladie de Lyme Ne pas aviser l'infirmière scolaire Méningite (virale ou bactérienne) À chaque cas Molluscum contagiosum À partir du 2e cas dans la même classe Mononucléose Ne pas aviser l'infirmière scolaire Oreillons À chaque cas Pneumonie À partir du 2^e cas dans la même classe (ou dans l'école s'il y a un lien entre les cas) Poux (pédiculose) À partir de 10 % de cas dans la même classe ou de 10 % dans l'ensemble de l'école Rougeole À chaque cas Rubéole À chaque cas Streptocoque du groupe A À partir du 2^e cas dans la même classe (ou dans l'école s'il y a un lien entre les cas) (ex.: pharyngite, amygdalite, impétigo) N.B. : Seuls les cas confirmés par un test de laboratoires doivent être considérés. Teigne À chaque cas Varicelle À chaque cas Ne pas aviser l'infirmière scolaire Verrues

Si présence d'une CHAUVE-SOURIS dans l'environnement scolaire, communiquer rapidement avec Info-Santé 811.

Vers intestinaux (oxyurose)

Une version à jour de ce document est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé.

TOUTE SITUATION D'ÉCLOSION OU INHABITUELLE DOIT ÊTRE SIGNALÉE À L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE

À partir du 2^e cas dans la même classe (ou dans l'école s'il y a un lien entre les cas)

4 Maladies infectieuses (suite)

4.2 Registre des maladies infectieuses

Afin d'assurer un meilleur suivi dans l'école, il est important de remplir le registre des maladies infectieuses. Lorsque vous laissez un message à l'infirmière, veillez à lui transmettre les informations suivantes :

- Nom, prénom de l'enfant
- · Date de naissance
- Groupe

Centre intégré de santé

Version 2022-04-27

· Nom de la maladie

	celle-ci valide le cas, avi					?:	
 Én Ga Hé Im 	oqueluche ythème infectieux (5° maladie) ale astro-entérite (seulement si plusieurs épatite A apétigo éningite bactérienne ou virale	cas validés sur une d	courte période de		rose yngo-amygdalite à stre eole ole	eptocoque A, scarlatine	
OATE	NOM, PRÉNOM	Groupe	D.D.N	MALADIE	APPEL	INTERVENTION	Section réservée à L'infirmière
					□ Parents □ Infirmière	☐ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs)☐ Autre :	☐ Fiche de signalemen remplie Suivi à prévoir : O/N
					□ Parents □ Infirmière	☐ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs) ☐ Autre :	☐ Fiche de signalemer remplie Suivi à prévoir : O/N
					□ Parents □ Infirmière	☐ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs) ☐ Autre :	□ Fiche de signalemer remplie Suivi à prévoir : O/N
					□ Parents □ Infirmière	☐ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs) ☐ Autre :	☐ Fiche de signalemer remplie Suivi à prévoir : O/N
					□ Parents □ Infirmière	☐ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs) ☐ Autre :	☐ Fiche de signalemen remplie Suivi à prévoir : O/N
					□ Parents □ Infirmière	☐ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs) ☐ Autre :	☐ Fiche de signalemer remplie Suivi à prévoir : O/N
					□ Parents □ Infirmière	☐ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs) ☐ Autre :	☐ Fiche de signalemen remplie Suivi à prévoir : O/N
					□ Parents □ Infirmière	□ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs) □ Autre :	☐ Fiche de signalemen remplie Suivi à prévoir : O/N
				·	□ Darents	□ Lettre envoyée (classe SDG dîneurs)	□ Fiche de signalemen

□ Infirmière

□ Parents

□ Infirmière

□ Autre :

□ Lettre envoyée (classe, SDG, dîneurs)

Suivi à prévoir : O/N

☐ Fiche de signale

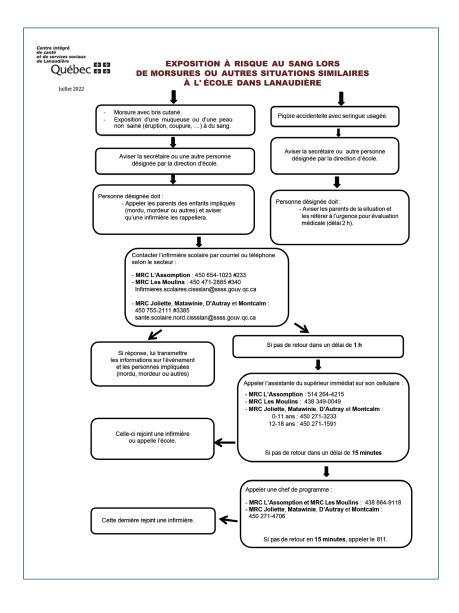
remplie

5 Contact avec un liquide biologique

La transmission de certaines maladies transmissibles par les liquides biologiques (sang, salive, sueur, sécrétions nasales, selles, urines, vomissements, expectorations) diminue lorsqu'on applique les mesures suivantes :

- · Porter des gants;
- · Appliquer un pansement sur une plaie cutanée;
- Nettoyer et désinfecter toute surface contaminée par des liquides biologiques (sang, salive, sueur, sécrétions nasales, selles, urines, vomissements, expectorations);
- Manipuler de façon sécuritaire tout objet pointu ou tranchant qui pourrait être souillé.

La formation sur les expositions à risque au sang et aux autres liquides biologiques à l'école est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudière.gouv.qc.ca.



Les coordonnées inscrites dans cette procédure peuvent changer. Veuillez vous référer au site Web du CISSS de Lanaudière dans la section *Partenaires/Centres de services scolaires/Guide Santé* afin de consulter la version à jour.

6 Pédiculose

Les poux existent depuis toujours. Ils ne sont pas dangereux, mais dérangeants. Ils ne causent pas toujours de démangeaisons. Ils s'attrapent facilement d'une tête à l'autre au contact des cheveux, par exemple lors d'une accolade.

Les recommandations pour le contrôle de la pédiculose du cuir chevelu dans les écoles sont basées sur le guide d'intervention du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : Lignes directrices pour le contrôle de la pédiculose du cuir chevelu dans les écoles et les services de garde éducatifs à l'enfance. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000466/?&txt=p %C3%A9diculose&msss_valpub&date=DESC.

Il n'est pas recommandé de retirer de l'école un enfant porteur de poux en raison de l'inefficacité de cette mesure en prévention. Cependant, le retrait pourrait être appliqué avec discernement et pendant une courte période, en présence d'une infestation massive et/ou persistante.

En milieu scolaire, dans une classe de 25 élèves, il serait « habituel » d'observer jusqu'à 2 cas d'infestation. Tout dépassement de ce chiffre (3 ou plus) pourrait être un indicateur d'éclosion.

Dans chaque école primaire, il est recommandé de désigner 2 ou 3 personnes pour assurer le suivi lors de situations de pédiculose.

L'infirmière pourra faire une formation si aucune personne n'est formée dans le milieu. Elle interviendra lors d'une situation complexe et persistante (voir algorithme pour le personnel).

6.1 Procédure d'examen visuel de la tête

Une lente vivante se situe à moins de 6 mm du cuir chevelu. Une pellicule, une poussière ou une saleté qui s'enlève facilement n'est pas une lente. Une loupe peut aider à la détection des poux et des lentes (grosseur d'une tête d'épingle jusqu'à celle d'une graine de sésame).



Matériel nécessaire à fournir par l'école :

- Serviette de papier
- 2-3 peignes à poux
- Feuilles de papier blanches
- Eau chaude (65°C ou 150°F)
- Contenant pour le trempage du peigne

Il est important d'avoir une bonne source de lumière.

Consultez la *Procédure pour l'examen visuel de la tête à l'aide d'un peigne fin* à la page suivante pour connaître les étapes à suivre.

6 Pédiculose (suite)

Lignes directrices pour le contrôle de la pédiculose du cuir chevelu dans les écoles et les services de garde éducatifs à l'enfance

Procédure pour l'examen visuel de la tête à l'aide d'un peigne fin

L'examen des cheveux des enfants doit être fait par les parents, idéalement une fois par semaine et particulièrement pendant les périodes critiques, soit à l'automne et à l'hiver, ou au retour des vacances. Si quelqu'un de l'entourage a des poux, un examen quotidien peut être nécessaire. Les experts recommandent d'effectuer l'examen des cheveux à mains nues (sans gant) et d'appliquer du revitalisant sur les cheveux avant de passer le peigne fin. Le revitalisant aide à immobiliser le pou; il est alors plus facile de le trouver et de l'enlever. Par contre, il est contre-indiqué si l'on envisage de traiter le sujet infesté avec la perméthrine (il diminue l'efficacité de ce pédiculicide).

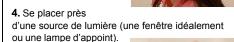
Voici les étapes à suivre :

1. Avoir à portée de main de l'eau tiède. une serviette en tissus, un peigne ordinaire ou une brosse à cheveux, un peigne fin pour les poux, un essuie-tout en papier et une source de lumière



2. Mouiller les cheveux à l'eau tiède et les éponger avec la serviette. Les cheveux doivent être humides, sans dégoutter.

3. L'aiout d'une petite quantité de revitalisant pour les cheveux peut grandement améliorer la recherche.



5. Peigner les cheveux en entier, avec le peigne ordinaire ou la brosse à cheveux, afin de les lisser.

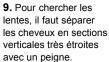
6. Commencer à passer le peigne fin en plaçant les dents sur le cuir chevelu, au sommet de la tête.

Descendre le peigne doucement vers la pointe des cheveux.

7. Regarder attentivement les dents du peigne, à la lumière, après chaque coup de peigne.



8. Répéter les deux étapes précédentes, de façon à couvrir toute la tête.





10. Sous un bon éclairage, les cheveux ainsi séparés sont étalés et examinés de la racine jusqu'à la pointe.

Une attention particulière est portée à la partie postérieure et inférieure de la tête ainsi qu'à la région située derrière les oreilles. Une loupe peut aussi aider à la détection des poux et des lentes (grosseur d'une tête d'épingle



jusqu'à celle d'une graine de sésame).

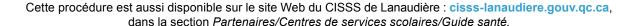
- 11. La présence d'un ou de plusieurs poux sur les dents du peigne fin est un signe d'infestation active. Enlever ces poux en essuyant le peigne fin sur l'essuie- tout en papier.
- 12. Après l'examen de la tête, nettoyer le peigne fin sous l'eau du robinet, le laisser tremper dans un pédiculicide ou de l'eau chaude (de 5 à 10 min.).
- 13. Se laver les mains après l'examen.

Note: un examen complet prend entre 10 et 30 minutes, selon l'expérience de l'examinateur.

Source: Health Protection Agency North West, U.K. 2010.

Photos de l'enfant : M. Barakat, 2012

Juillet 2012



6 Pédiculose (suite)

6.2 Algorithme d'intervention lors de pédiculose

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
OUÉDEC

Centre de services scolaire des Affluents

Québec * *

Centre
de services scolaire
des Mille-lles
Québec

ALGORITHME D'INTERVENTION lors de pédiculose

Cas signalé (présence de poux et/ou de nymphes et/ou de lentes vivantes) :

- Aviser les parents de l'enfant, pas d'exclusion.
- Lettre Votre enfant est atteint de pédiculose et dépliant Poux... Poux... Poux à envoyer aux parents de l'enfant infesté.
- Demander au parent d'appliquer immédiatement le 1^{er} traitement et de suivre le schéma du traitement utilisé.
- Lettre Pédiculose dans l'entourage de votre enfant à envoyer (classe + contacts du service de garde) en présence d'éclosion*
- Remplir la grille de surveillance.

*10 % ou plus d'un groupe → doit être confirmé par l'infirmière.



Au 17^e jour suivant le 1^{er} traitement :

 Vérification de l'échec ou du succès du traitement par un examen visuel (les parents ou la personne désignée pour le contrôle de la pédiculose à l'école).



ÉCHEC (persistante)

(Poux adultes, nymphes, lentes vivantes)

- Aviser l'infirmière pour le suivi.
- Suivre les recommandations individualisées de l'infirmière.
- Remplir la grille de surveillance.



SUCCÈS

- Recommander aux parents de vérifier souvent la tête de l'enfant et des membres de la famille.
- Remplir la grille de surveillance.
- Fin de l'épisode.

(2022-04-27)

Une version à jour de cet algorithme est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section *Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé*.

6 Pédiculose (suite)

6.3 Grille d'intervention et de surveillance de pédiculose

Grille d'intervention et de surveillance de pédiculose				
Nom de l'école :		Année scolaire :		
		Interventions (√)		
Élève infesté	Remis aux parents par l'élève	Remis à la classe ou aux contacts* *Seulement en cas d'éclosion¹	Initiales	Vérification de la tête 17 jours après le 1 ^{er} traitement
Prénoms et noms :	□ Lettre :	Lettre □		Prévue le :
Groupe : □ Cas contact Cas signalé par : □ le parent □ l'école □ autre :	 Votre enfant est atteint de pédiculose. Date : □ Dépliant : Poux Poux Poux. Date : 	Pédiculose dans l'entourage de votre enfant. Remise à : □ classe □ service de garde □ contact Date :		Résultat : ☐ Fin de l'épisode ☐ Infestation persistante (présence de pou(x) ou de lente(s) vivante(s)) Infirmière avisée ☐ Date : ☐ Initiales : ☐ ☐
Prénoms et noms :	□ Lettre :	Lettre □		Prévue le :
Groupe : Cas contact Cas signalé par : le parent l'école autre :	 Votre enfant est atteint de pédiculose. Date : □ Dépliant : Poux Poux Poux. Date : 	Pédiculose dans l'entourage de votre enfant. Remise à : □ classe □ service de garde □ contact Date :		Résultat : □ Fin de l'épisode □ Infestation persistante (présence de pou(x) ou de lente(s) vivante(s)) Infirmière avisée □ Date : Initiales :
Prénoms et noms :	□ Lettre :	Lettre □		Prévue le :
Groupe : Cas contact Cas signalé par : le parent l'école autre :	 Votre enfant est atteint de pédiculose. Date : □ Dépliant : Poux Poux Poux. Date : 	Pédiculose dans l'entourage de votre enfant. Remise à : □ classe □ service de garde □ contact Date :		Résultat : ☐ Fin de l'épisode ☐ Infestation persistante (présence de pou(x) ou de lente(s) vivante(s)) Infirmière avisée ☐ Date : ☐ Initiales :

¹ Doit être confirmée par l'infirmière de l'école.

7 Problèmes de santé ponctuels

L'objectif des premiers secours est de donner des soins provisoires à une personne accidentée ou souffrant d'un malaise soudain en attendant son transport à la maison ou au centre de santé le plus près pour y recevoir des soins adéquats.

Toute personne doit prêter assistance à une autre personne victime d'un accident ou d'un malaise. Cette responsabilité découle de la Charte des droits et libertés de la personne et du Code civil du Québec.

Il est important de procéder à une mise à jour de la formation de vos intervenants désignés comme répondants premiers soins/premiers secours selon les normes en vigueur.

Dans le cas où il serait impossible de rejoindre les parents ou la personne désignée par ceux-ci, la direction d'école prend les décisions qui s'imposent pour assurer les premiers secours à l'élève. Par la suite, elle en informera obligatoirement les parents.

Lorsque requis, le transport d'urgence ne devrait jamais être retardé parce que l'école ne peut rejoindre les parents. L'élève doit rester sous surveillance active jusqu'à l'arrivée des parents ou des ambulanciers.



7.1 Traumatisme à la tête

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont produit un *Protocole de gestion des commotions* cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives. Vous retrouvez ce document sur le site Web suivant : education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/protocole-de-gestion-des-commotions-cerebrales/.

7.2 Transport

Les parents sont avisés et invités à venir chercher l'élève malade ou blessé et à le transporter au besoin vers un établissement de santé (clinique médicale, hôpital ou autre).

En cas de refus, d'impossibilité des parents ou d'absence de ceux-ci, la direction d'école désigne un membre du personnel pour accompagner l'élève. Il juge du moyen de transport le plus approprié (ambulance ou taxi). Les parents doivent être informés qu'ils auront eux-mêmes à assurer le retour de leur enfant à la maison.

8.1 Consignes universelles

Les élèves allergiques à risque d'anaphylaxie, asthmatiques ou épileptiques sont identifiés sur la liste des particularités de santé.

Des consignes universelles sont disponibles afin que toute l'équipe-école puisse intervenir en cas de besoin.

Des vidéos formatives en lien avec ces consignes peuvent être visionnées en tout temps sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section *Partenaires/Centres de services scolaires*.

Ces vidéos expliquent les consignes suivantes :

- Injection d'épinéphrine selon l'injecteur prescrit pour les réactions allergiques;
- Interventions lors de crises convulsives et non convulsives:
- Prise d'inhalateur avec ou sans aérochambre pour les problématiques respiratoires.

8.2 Anaphylaxie

Mesures préventives à mettre en place dans l'école

Les élèves pour lesquels un auto-injecteur d'épinéphrine est prescrit devraient le porter sur eux afin de limiter le temps d'intervention. Pour certains élèves, il se peut que l'auto-injecteur soit dans un lieu commun; il sera spécifié sur la liste des particularités de santé de l'école concernée.

La restriction de certains aliments à l'école (boîte à lunch, collation, armoire du personnel, machines distributrices, etc.) se limite généralement aux noix et aux arachides, car celles-ci représentent les allergènes les plus courants. De façon générale, les autres aliments n'exigent pas d'être exclus de l'école si certaines mesures préventives sont appliquées, telles que :

- Lavage des mains des élèves avant de manger et du personnel de l'école avant de toucher aux repas des enfants;
- Boîtes à lunch des élèves allergiques séparées et identifiées à leur nom; pas d'échange de nourriture, d'ustensiles et de contenants entre les élèves:
- Respect d'une distance avec l'enfant allergique lorsqu'il y a consommation d'un aliment allergène pour lui par un autre enfant (pas assis immédiatement à côté) et respect de la consigne pas d'arachides ou de noix à l'école.

Quelques règles à retenir

- S'il y a un soupçon quant à une possible réaction anaphylactique, il ne faut jamais hésiter à administrer l'épinéphrine puisque les réactions ne sont pas parfaitement prévisibles.
- Il n'y a pas de contre-indication à utiliser l'épinéphrine (ex. : EpiPen).
- L'épinéphrine doit être administrée le plus tôt possible après le début des symptômes de la réaction allergique. La progression des symptômes se fait parfois de façon très rapide.
- Toute personne qui reçoit de l'épinéphrine doit être transportée immédiatement à l'hôpital par ambulance, et ce, même si les symptômes disparaissent après la première injection.
- Aussi longtemps que les ambulanciers ne sont pas arrivés, une dose d'épinéphrine peut être administrée toutes les 5 minutes si les symptômes s'aggravent ou persistent. Un nouvel auto-injecteur doit être utilisé pour chaque dose.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

LN0151 (2022-07)



CONCIONES I ODS BUINE DÉ ACTION

ANAPHYLACTIQUE (SCOLAIRE)	
Nom/Prénom :	No de dossier :
École :	
Allergène :	
SIGNES ET SYMPTÔMES POSSIB	LES CHEZ L'ÉLÈVE
Vérifiez si la personne a été en contact avec l'allergène en caus	se.
Système cutané : urticaire, enflure (visage, lèvres, langue), démar Système respiratoire : toux, respiration sifflante (silement), essouf serrement à la gorge, voix rauque, congestion nasale ou symptôme qui pique, larmoiement, éternuements), difficulté à avaler; Système gastro-intestinal (estomac) : nausée, douleur ou cramp Système cardiovasculaire (cœur) : peau plus pâle que la normale étourdissements ou vertiges, grande faiblesse, état de choc; Autres symptômes : anxiété, sentiment de malheur imminent, mal bouche. La détection précoce des symptômes et le traitement.	flement, douleur ou serrement dans la poitrine, es de type « rhume des foins » (nez qui coule ou es, vomissements, diarrhée; e ou bleutée, pouls faible, perte de connaissance, de tête, crampes utérines, goût métallique dans la
QUE FAIRE	·
Intervenez rapidement. Les premiers signes peuvent sembler légers, mais les symptôr	nes peuvent progresser très rapidement.
 Administrez l'épinéphrine avec l'auto-injecteur au premier sig soupçonnée. 	gne d'une réaction anaphylactique déclarée ou
2. Appelez le 911. Dites-leur que quelqu'un fait une réaction anaph	
3. Si malaise ou étourdissements, coucher la personne sur le do	-
 Administrez de nouveau l'épinéphrine aussi rapidement que s'améliorent pas. 	5 minutes plus tard si les symptômes ne
5. Communiquez avec une personne à aviser en cas d'urgence	e (parent, tuteur ou autre).
 Toute personne qui reçoit de l'épinéphrine doit être transp et ce, même si les symptômes disparaissent après la premi 	
Signature de l'infirmière :	Date :
Ces consignes sont valides tant que le plan de traitement n'est	

Une version à jour de ce formulaire est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé.

CONSIGNES LORS D'UNE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE (SCOLAIRE)

Dossier médical D.I.C. : 3-4-4 Page 1 de 2

(suite)

Nom: Prénom: # Dossier:

EpiPen

Bleu vers le plafond, orange pour l'injection.

- 1. Enlevez le bouchon de sécurité bleu en le tirant tout droit.
- 2. Placez le bout orange contre le milieu de la cuisse externe.
- 3. Poussez fermement l'auto-injecteur dans la cuisse jusqu'à ce que vous entendiez « clic ».
- 4. Tenez l'auto-injecteur fermement en place pendant trois secondes.





ALLERJECT

- 1. Retirez l'appareil Allerject de son étui
- 2. Retirez le dispositif de sécurité rouge en tirant fermement, ne touchez pas à l'extrémité noire.
- Placez l'extrémité noire contre le milieu de la cuisse extérieure.
- Appuyez fermement et tenez l'appareil en place pendant cinq secondes, vous entendrez un clic et un sifflement.







EMERADE

- 1. Enlevez le protecteur de l'aiguille.
- Pressez le bout dans le côté extérieur de la cuisse, vous entendrez un « clic ».
- 3. Maintenez l'auto-injecteur contre la cuisse pendant cinq secondes.



LN0151 (2022-07)

CONSIGNES LORS D'UNE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE(SCOLAIRE)

Dossier médical D.I.C. : 3-4-4 Page 2 de 2

Une version à jour de ce document est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section *Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé*.

(suite)

8.3 Épilepsie

Consignes lors d'une crise d'épilepsie

Les consignes ci-dessous s'appliquent à tous les élèves connus épileptiques lors de crises convulsives ou non convulsives. Ces mesures universelles peuvent aussi s'appliquer aux personnes non connues qui auraient des convulsions.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière Québec 🗗 🗗	
CONSIGNES LORS D'UNE CRISE D'ÉPILEPSI (SCOLAIRE)	IE .
Pate de début (aaaa/mm/jj) :	Dossier # :
Ecole :	Classe/niveau :
CRISE CONVULSIVE	CRISE NON CONVULSIVE
SIGNES ET SYM ☐ Yeux renversés vers l'arrière	PTÔMES CHEZ L'ÉLÈVE
 ☐ Affaissement ☐ Possibilité d'inconscience ☐ Tremblement des mains et des pieds ☐ Respiration bruyante ☐ Rougeur au visage ☐ Écume à la bouche ☐ Possibilité de perte des urines et des selles 	☐ Fixe les yeux dans le vide ☐ Ne réagit pas ☐ Semble ahuri ☐ Gestes maladroits
<u> </u>	JE FAIRE?
1. Restez calme; 2. Prévenez les blessures : • Le déposer délicatement au sol • Écartez les objets dangereux et le mobilier • Placez un objet moelleux sous sa tête 3. Ne pas immobiliser la personne; 4. Ne rien mettre dans sa bouche; 5. Roulez la personne sur le côté lorsque la crise s'atténue; 6. Rassurez, réconfortez, laissez reposer l'enfant; 7. Avisez les parents et remettre le rapport d'observation rempli; 8. Après l'événement, aviser l'infirmière.	1. N'essayez pas d'arrêter la crise, laissez-la suivre son cours. La personne peut ou non vous entendre; 2. Écartez les objets dangereux et le mobilier; 3. Ne pas immobiliser la personne; 4. Après à la crise, rassurez l'élève car il peut être confus; 5. Avisez les parents et remettre le rapport d'observation rempli; 6. Après l'événement, aviser l'infirmière.
APPI	ELEZ LE 911, SI :
 La crise convulsive dure plus de 5 minutes; La personne ne reprend pas conscience ou si sa crise; La crise se répète avant une récupération comp: La confusion persiste pendant plus d'une heure; La crise se produit dans l'eau; C'est la première crise ou si la personne est bles 	
Signature de l'infirmière :	Date (aaaa/mm/jj) :
nghataro do minimioro .	

Une version à jour de ce formulaire est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé.

Rapport d'observation de crise d'épilepsie à remettre aux parents

Un rapport d'observation doit être rempli par le témoin de la crise d'épilepsie et remis aux parents.

RAPPORT D'OBSERVATION	N LORS D'UNE CRISE D'ÉPILEPSIE
À l'intent	tíon des parents
	(doit être rempli par le témoin de la crise)
inscrire les renseignements demandés ci-dessou	cole, un membre du personnel témoin de l'événement doit us. Les informations recueillies seront utiles aux parents et nt pour assurer le suivi médical.
Nom de l'élève :	Groupe :
Quand la crise a-t-elle eu lieu? Date :	Heure :
Description de l'événement : AVANT la crise : (Où était l'élève? Que faisait-il?	Comment réagissait-il?)
	Est-il tombé? Quels étaient les signes et symptômes?
Quelles parties du corps étaient touchées? Était	
Quelles parties du corps étaient touchées? Était	
Quelles parties du corps étaient touchées? Était	
	-il conscient?)
	-il conscient?)
	-il conscient?)
APRÈS la crise : (Comment se comportait l'élève	e? Semblait-il fatigué? Était-il confus?)
APRÈS la crise : (Comment se comportait l'élève	e? Semblait-il fatigué? Était-il confus?)
APRÈS la crise : (Comment se comportait l'élève Combien de temps la crise a-t-elle duré? L'élève s'est-il blessé durant la crise? Si oui, veuillez décrire :	e? Semblait-il fatigué? Était-il confus?)

Une version à jour de ce rapport d'observation est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section *Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé*.

8.4 Asthme ou problématique respiratoire avec prise de médication en aérosol

La consigne universelle, lors d'une crise d'asthme, s'applique pour tous les élèves identifiés asthmatiques. Veuillez vous référer au verso de la feuille pour les techniques d'utilisation pour les différents aérosols, avec ou sans aérochambre.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière Québec 🖼 🖾	
CONSIGNES LORS D'UNE CRISE D'ASTHME (SCOLAIRE)	
nstallation:	
Consignes lors d'une crise d'asthme ou problématique respiratoire avec inhalateu	ur (scolaire)
Date de début (aaaa/mm/jj) :	Dossier #:
Ecole :	Classe/niveau :
SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE CRISE D'ASTHME	CHEZ L'ÉLÈVE
□ Toux	
□ Essoufflement	
□ Respiration sifflante	
☐ Douleur et oppression à la poitrine	
QUE FAIRE?	
Restez calme;	
Faire cesser toute activité;	
3. Encourager et aider l'élève à prendre son bronchodilatateur;	
4. Parler à l'élève calmement, tout en le rassurant;	
5. Dites-lui de respirer lentement et profondément;	
6. Valider la disparition complète des symptômes;	
7. Avisez les parents;	
8. Après l'événement, aviser l'infirmière.	
APPELEZ LE 911, SI :	
Aucune amélioration 10 minutes après avoir donné le bronchodilatateu	r;
Respiration bruyante et rapide;	
Toux persistante, essoufflement au repos;	
 Fatigue, anxiété et transpiration; 	
 Incapable de prendre une bonne respiration; 	
Lèvres et/ou base des ongles bleutées ou grisâtres;	
Altération de l'état de conscience;	
> Apparition d'un second épisode de crise d'asthme moins de trois heures	suivant l'administration
d'un bronchodilatateur et qu'un des symptômes ci-haut est présent.	

Une version à jour de ce formulaire est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section *Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé*.

(suite)

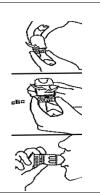
Nom: Prénom: # Dossier:

TECHNIQUE D'UTILISATION:





- 1. Enlever le capuchon de l'aérochambre;
- 2. Enlever le capuchon de l'aérosol doseur (pompe);
- 3. Insérer l'embouchure de l'aérosol doseur dans le bout du tube d'espacement;
- 4. Bien agiter l'aérosol doseur muni du tube d'espacement;
- 5. Demander à l'élève d'expirer pour vider les poumons;
- Demander à l'élève de placer l'embout buccal du tube d'espacement dans sa bouche et de fermer les lèvres autour de l'embout buccal;
- Appuyer sur la valve de l'aérosol-doseur pour expulser le médicament dans le tube d'espacement;
- Demander à l'élève d'inspirer lentement et profondément puis retenir son souffle pendant 10 secondes;
- 9. Retirer le tube d'espacement de la bouche de l'élève;
- 10. Faire une pause de 1 minute;
- 11. Répéter toutes les étapes pour chaque inhalation prescrite.



TURBUHALER

- 1. Tenir le Turbuhaler en position verticale;
- Tourner la molette vers la droite puis ramener celle-ci vers la gauche pour entendre le déclic;
- 3. Demander à l'élève d'expirer pour vider les poumons;
- 4. Placer l'embout buccal entre les dents de l'élève;
- 5. Demander à l'élève de refermer les lèvres autour de l'inhalateur;
- 6. Demander à l'élève d'inspirer profondément et rapidement par la bouche;
- 7. Retirer le Turbuhaler de la bouche de l'élève;8. Demander à l'élève de retenir la respiration pendant 10 secondes;
- 9. Vérifier le nombre de doses restantes;
- 10. Essuyer l'embout buccal avec un linge sec. Ne pas mouiller le Turbuhaler;
- 11. Remettre le couvercle;
- 12. Répéter toutes les étapes pour chaque inhalation prescrite.



DISKUS

- 1. Tenir le couvercle dans une main, l'indicateur de doses sur le dessus;
- 2. Placer le pouce de l'autre main dans l'encoche;
- Pousser le plus loin possible vers l'arrière jusqu'au déclic; ce mouvement peut se faire vers la droite ou la gauche tout dépendant du modèle;
- 4. Placer le pouce sur le levier;
- 5. Répéter le même mouvement avec le levier jusqu'au déclic;
- 6. Demander à l'élève d'expirer pour vider les poumons;
- 7. Placer l'embout buccal entre les lèvres de l'élève;
- 8. Demander à l'élève de fermer les lèvres autour de l'embout buccal;
- 9. Demander à l'élève d'inspirer profondément;
- Retirer le Diskus de la bouche de l'élève;
- Demander à l'élève de retenir sa respiration pendant au moins 10 secondes (un goût sucré se dégagera dans la bouche de l'élève);
- Vérifier le compteur de dose pour s'assurer qu'il en reste suffisamment pour la prochaine dose;
- 13. Placer le pouce dans l'encoche;
- Ramener vers l'avant jusqu'au déclic. Le Diskus est alors enclenché de nouveau et prêt à l'administration de la prochaine dose.

LN1546 (2016-10-17)

CONSIGNES LORS D'UNE CRISE D'ASTHME (SCOLAIRE)

Dossier médica D.I.C. : 3-4-4 Page 2 de 3

Une version à jour de ce document est disponible sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, dans la section Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé.

(suite)

8.5 Diabète

Les parents sont les premiers responsables de l'administration des soins et des médicaments à leur enfant. Cependant, comme ils sont dans l'impossibilité d'être présents quotidiennement dans les écoles, cette responsabilité peut être confiée à des personnes qui ne sont pas des professionnels de la santé. L'article 39.8 du Code des professions permet à des non-professionnels de la santé, dans les milieux scolaires et dans d'autres milieux de vie substituts temporaires pour enfants, d'administrer des soins et des médicaments prescrits et prêts à être administrés. Cette activité peut leur être confiée en tout temps dans la mesure où l'état de santé de l'enfant est stable.

L'infirmière a la responsabilité d'encadrer certains soins effectués en milieu scolaire pour une continuité de soins. Elle procède à l'évaluation de la santé et à l'élaboration de consignes, elle forme les aides-soignants désignés en collaboration avec le parent et s'assure de leurs habiletés à la suite de la formation. La formation tiendra compte de l'autonomie du jeune et de sa compréhension de la maladie. L'objectif étant d'assurer la sécurité et de favoriser son autonomie.

Les centres de diabète remettent des consignes aux parents; elles peuvent être utilisées par les aidessoignants. En cas d'ambigüité, elles seront ajustées pour le milieu scolaire ou le service de garde par l'infirmière, en collaboration avec le parent et le centre de référence.

Le CISSS de Lanaudière a élaboré un protocole pour les élèves diabétiques en partenariat avec la clinique de diabète du CHU Sainte-Justine afin d'assurer la sécurité des élèves diabétiques en milieu scolaire et au service de garde.

Une lecture de celui-ci par les parents est un atout dans le partenariat et la communication avec le milieu scolaire afin de favoriser une continuité de soins de qualité et sécuritaires.

Vous trouverez le protocole sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudière.gouv.qc.ca, dans la section Partenaires/Centres de services scolaires/Guide Santé.

À retenir

- L'hypoglycémie (taux de sucre trop bas) correspond à un taux inférieur à 4 mmol/L.
- Les symptômes de l'hypoglycémie sont la fatigue, la pâleur, l'irritabilité, l'augmentation de l'appétit, la vue trouble, la transpiration, les étourdissements, les maux de tête et les tremblements.
- Pour traiter l'hypoglycémie, il est important de toujours avoir à portée de la main une source de sucre à action rapide comme du jus ou des comprimés de dextrose.
- L'hyperglycémie (taux de sucre trop élevé) correspond à un taux supérieur à 11 mmol/L.

Une feuille synthèse des symptômes d'hypoglycémie et d'hyperglycémie est disponible et facilite l'identification rapide des réactions chez les élèves diabétiques.

8 Problématiques de santé courantes : (suite)

Symptômes d'hypoglycémie	Symptômes d'hyperglycémie
□ Pâleur, peau moite, transpiration	□ Bouche sèche
□ Tremblements, faiblesse, manque de coordination	□ Soif excessive
□ Changement de comportement, irritabilité	□ Besoin fréquent d'uriner
□ Faim excessive et soudaine	□ Vision trouble
□ Mal de tête	□ Fatigue
□ Vision embrouillée	□ Autres :
□ Nausées, douleurs abdominales	
□ Étourdissements, évanouissement	
□ Autres :	
Hypoglycémie Signes et symptômes de glycémie basse Tremblement Vision trouble Étourdissement Mal de tête Transpiration Faim Fatigue extrême et pâleur James de pâleur de	Hyperglycémie Signes et symptômes de glycémie élevée Somnolence Besoin d'uriner fréquemment Somnolence Besoin d'uriner fréquemment Vision trouble Mictions fréquentes au lit Michael Mi

9 Soins invasifs et non invasifs

Certains élèves requièrent une aide pour effectuer les soins invasifs¹ ou non invasifs nécessaires au maintien de leur santé.

Les parents ne pouvant être présents régulièrement, cette responsabilité peut être confiée à des personnes qui ne sont pas des professionnels de la santé (aides-soignants). L'article 39.8 du Code des professions permet à des non-professionnels de la santé (aides-soignants), dans les milieux scolaires et dans d'autres milieux de vie substituts temporaires, de prodiguer certains soins invasifs et non invasifs.

Ces activités déterminées sont confiées aux aides-soignants dans la mesure où ils sont habilités à administrer ces soins. L'aide-soignant est considéré apte à prodiguer un soin lorsqu'il a reçu la formation spécifique nécessaire et qu'il démontre sa capacité à l'exécuter lors d'une évaluation prévue à cette fin.

L'infirmière du CISSS a la responsabilité de former, de déléguer et d'évaluer les aides-soignants identifiés par le milieu en collaboration avec les parents.

Les soins invasifs¹ et non invasifs autorisés par le CISSS et pouvant être prodigués en milieu scolaire doivent répondre aux critères suivants :

- L'usager est incapable d'effectuer le soin invasif ni par lui-même avec ou sans aide technique, ni avec l'aide d'un proche aidant;
- Les soins invasifs d'assistance aux AVQ (activités de la vie quotidienne) doivent être requis sur une base durable et être nécessaires au maintien de la santé de l'usager.

Les soins ne sont pas autorisés dans le cas de tout élève dont la condition de santé est aiguë ou instable à la suite d'une intervention chirurgicale, d'un traitement, d'un nouveau problème de santé tel qu'une infection, une complication, une douleur, un saignement ou tout autre symptôme aigu, etc.

Procédure lorsqu'un élève nécessite une assistance du milieu scolaire pour prodiguer un soin invasif ou non-invasif :

- Les parents doivent aviser la direction de l'école et spécifier le besoin de supervision/encadrement et l'autonomie de leur enfant;
- La direction d'école détermine avec l'infirmière si le soin peut être délégué à un aide-soignant en milieu scolaire;
- L'infirmière procédera à l'évaluation des besoins en collaboration avec le parent et l'élève.
- L'infirmière, en collaboration avec le parent, forme les aides-soignants identifiés par le milieu et élabore la feuille de consignes;
- L'infirmière évalue les capacités de l'aide-soignant à accomplir l'activité d'exception et répond à ses questionnements;
- L'aide-soignant exécute les activités confiées selon les directives et les consignes émises par l'infirmière avec la collaboration du parent et de l'élève, en tenant compte de la condition clinique de l'élève et des critères d'inclusion et d'exclusion identifiés par le CISSS de Lanaudière;
- Le parent de l'élève doit toujours être la première personne avisée en cas de problématique avec les activités d'exception pratiquées à l'école. Ensuite, l'aide-soignant doit rapidement aviser l'infirmière lors de toute erreur ou omission dans l'application des soins se produisant pendant les heures de fréquentation scolaire;
- L'aide-soignant doit avoir accès à une référence sur une base régulière pendant les heures de fréquentation scolaire (parent, infirmière, Info-Santé). L'infirmière sera avisée au besoin afin d'assurer un suivi si requis.

¹Un soin invasif est un soin qui va au-delà des barrières physiologiques ou dans une ouverture artificielle du corps humain (ex. : gavage, cathétérisme).

9 Soins invasifs et non invasifs (suite)

Exemples d'activités de soins autorisées par le CISSS de Lanaudière et pouvant être prodiguées en milieu scolaire par un aide-soignant formé.

Nutrition	 Gavage (produit de gavage déjà préparé) par tube nasogastrique, gastrostomie Soins au pourtour du bouton ou tube de gastrostomie ou jéjunostomie.
Élimination intestinale	Remplacement et vidange de l'appareil collecteur de stomie intestinale.
Soins uro-génitaux	 Vidange de l'urine d'un sac collecteur. Entretien et fixation du système de drainage vésical à demeure. Cathétérisme intermittent par une stomie urinaire. Recherche de corps cétoniques urinaires à l'aide de bandelettes réactives.
Soins respiratoires	 Aspiration des sécrétions de la cavité buccale. Aspiration des sécrétions nasales à l'aide d'un cathéter.

Note : concernant les soins n'étant pas mentionnés ci-dessus, la direction de l'école devra vérifier auprès de l'infirmière si ceux-ci peuvent être prodigués à l'école.

Attention

Sachez que les parents ne peuvent pas exiger du CISSS de Lanaudière ou d'une école des centres de services scolaires l'administration d'un soin qui n'est pas prévu à l'article 39.8 du Code des professions, ou qui ne respecte pas les critères émis par le CISSS, ou qui n'est pas prescrit par un médecin, ou qui diffère de la consigne émise par l'infirmière.



10 Formations disponibles

Tous les documents, procédures et formulaires officiels qui sont présentés dans ce guide, ainsi que plusieurs formations/informations sont disponibles sur le site Web du CISSS de Lanaudière : cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca dans la section Partenaires/Centres de services scolaires/Guide santé.

Les différents sujets abordés sont les suivants :

- L'anaphylaxie;
- L'asthme;
- · Le défibrillateur externe automatisé;
- Le diabète;
- L'épilepsie;
- Les maladies infectieuses;
- La médication à l'école;
- Les problématiques de santé à l'école.

Références

- Standard de pratique pour l'infirmière en santé scolaire, OIIQ avril 2018.
- Règle de soins infirmiers nationale : Activités de soins infirmiers confiées à des aides-soignants, juin 2021.
- Code des professions, chapitre C-26.
- Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre S-4.2.
- Loi sur l'instruction publique, chapitre 1-13.3.
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, chapitre 33, 2002.

Centre
de services scolaire
des Samares

